Réf. Farde e-Assemblées : 2513255

N° OJ : **79**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/04/2023

Objet : Culture.- Subside de fonctionnement.- Asbl "Atelier Marcel Hastir" : 4.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "Atelier Marcel Hastir";

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside de fonctionnement pour un montant de 4.000,00 EUR à l'attention de l'asbl "Atelier Marcel Hastir".

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :